

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Montbonnot-Saint-Martin
Enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté N°2018/AR/08 du 8 novembre 2018, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

A cet effet, Madame Marie-France BACUVIER a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La modification du PLU porte sur l'évolution du règlement écrit, notamment les zones UA, UAh, UB, UBs, UBepa, UC, UCa, UCb, UCi, UI, Uinovallée AUa. AUb. A, Adi, N, NI, Nm, et le lexique. La zone AUc est créée. Par ailleurs, des précisions sont apportées concernant l'emplacement réservé pour la mixité sociale S1, ainsi que concernant les servitudes de mixité sociale L1, L2, L3.

La modification impacte le règlement graphique du PLU avec la création des emplacements réservés n°25 et 26, l'extension de l'emplacement réservé n°14, et le reclassement de terrains en zones UCb, UAh, UB et AUc.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont modifiées, notamment les prescriptions de l'OAP n°1 « Secteur Centre de Saint-Martin », et de l'OAP n°6 « Secteur du Pré de l'Eau ». Une OAP n°8 « Secteur Résidence Seniors, Pôle R.Schuman » est créée.

L'enquête se déroulera à la mairie de Montbonnot-Saint-Martin, Allée du Parc de Miribel 38330 Montbonnot-Saint-Martin, durant 33 jours, **du lundi 3 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 inclus.**

Le dossier sera consultable :

- En mairie de Montbonnot-Saint-Martin, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie :
 - les lundis, mardis, mercredis, jeudis : 8h30–12h et 13h30–17h30
 - les vendredis : 8h30-12h et 13h30-16h30
- Sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, à l'attention de Madame Marie-France BACUVIER Commissaire enquêteur - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN cedex.
- Par mail : modificationduplu@montbonnot.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Lundi 10 décembre 2018 de 14h à 17h
- Mercredi 19 décembre 2018 de 14h30 à 17h30
- Vendredi 4 janvier 2019 de 13h30 à 16h30

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront dès réception en mairie tenus à la disposition du public, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables durant la même période sur le site Internet de la commune : www.montbonnot.fr

Le projet de modification du PLU pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

Le projet a été soumis à l'autorité environnementale pour un examen au cas par cas préalable à l'évaluation environnementale. L'avis de la DREAL est joint au dossier d'enquête. Les informations environnementales se rapportant à cette modification se trouvent dans le rapport justificatif.

Toute personne peut demander des informations à M. Pierre BEQUERY, Maire de Montbonnot-Saint-Martin et responsable du projet.

Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.